Fédération suisse des retraités
Schweizerische Rentnervereinigung
Federazione svizzera dei pensionati

AVS AHV

BULLETIN N° 6, automne 2003

La 11ème révision de l'AVS, la 1ère révision de la LPP et l'assurance-maternité adoptées par le parlement

Pendant la dernière session avant les élections, le parlement a pu voter quelques lois importantes du domaine social. Le résumé suivant sert à énumérer les points principaux – sans les juger – car il n'est pas toujours facile pour le citoyen de savoir pour quelles variantes le parlement a voté.

Financement de l'AVS / AI par la TVA: pour l'AI tout de suite, pour l'AVS plus tard

Dans le cadre des dispositions complémentaires de la Constitution fédérale, la TVA sera augmentée de 0,8 % en faveur de l'assurance-invalidité, à condition que les dites dispositions complémentaires soient acceptées par le peuple et les cantons lors d'une votation qui aura lieu probablement en mai 2004. Le procédé est différent pour l'AVS. Le Conseil fédéral a la possibilité, pour assurer le financement de l'AVS et en modifiant la loi, de proposer une augmentation de la TVA d'un pour cent.

11ème révision de l'AVS

Age de la retraite identique

L'âge légal de la retraite de 65 ans pour les hommes sera également valable pour les femmes dès 2009. Une préretraite est possible comme suit, pour les hommes et les femmes, mais avec les réductions usuelles appliquées en matière d'assurance-vie:
dès 59 ans une demi-rente seulement et à partir de 62 ans une demi-rente ou une rente entière.

D'autre part, le parlement a réduit le montant proposé par le Conseil fédéral pour rendre les préretraites plus supportables socialement et seulement les femmes nées en 1947 ou plus tôt peuvent en bénéficier. Leurs préretraites seront diminuées de 3,4 pour cent au maximum par année de préretraite. Une ordonnance spéciale a été adoptée pour les femmes nées entre 1948 et 1952.

Rentes de veuve et d'orphelin

L'annulation de la rente de veuve au moment de la disparition de la rente d'orphelin (majorité des enfants) proposée par le Conseil fédéral a été modérée par le parlement. La rente de veuve s'élèvera à 60 pour cent (aujourd'hui 80 pour cent) du revenu annuel moyen. La rente d'orphelin s'élèvera à 60 pour cent (aujourd'hui 40 pour cent). Les parlementaires ont considéré que des moyens suffisants doivent être à disposition tant que les enfants sont mineurs ou en formation.

Adaptation au renchérissement

L'indice mixte actuel est maintenu. Seul le rythme des adaptations change. A l'avenir, les adaptations seront faites tous les trois ans (jusqu'ici tous les deux ans). Toutefois, les rentes AVS seront adaptées plus tôt par le Conseil fédéral, si le renchérissement dépasse 4 pour cent.

1ère révision de la LPP

Le montant de coordination, aujourd'hui de 25'320 francs, avait été un sujet de discussion important. Le Conseil fédéral avait renoncé à le baisser, mais le parlement a décidé de le fixer à 22'155 francs. Ainsi, un plus grand nombre de personnes à revenu faible profiteront des futures prestations.

Le changement du taux de conversion, qui détermine le montant de la rente par rapport au capital accumulé à la fin de l'activité professionnelle, était un sujet tout aussi

important. Jusqu'à présent, le Conseil fédéral avait la compétence de faire des changements. Le taux est actuellement de 7,2 pour cent. Il a maintenant été inscrit dans la loi et fixé à 6,8 pour cent. Le Conseil fédéral prendra les mesures nécessaires pour que la réduction de 0,4 pour cent du taux se fasse sur une durée de 10 ans, pour que les changements de rente soient modérés d'une année à l'autre. Les rentes actuellement en cours ne sont pas touchées par cette mesure.

Les nouvelles dispositions obligeant les compagnies d'assurance à davantage de transparence sont égalemeent importantes. Elles comblent des lacunes existantes, notamment dans le secteur des fondations collectives.

Assurance-maternité

On prend un nouveau départ. Les prestations à verser en cas de maternité sont réglées dans le cadre du régime des allocations pour perte de gain. Ont droit aux prestations les femmes qui, directement avant l'accouchement, ont été affiliées à l'AVS pendant cinq ans et qui, pendant ce temps, ont exercé une activité rétribuée pendant au moins cinq mois. En plus, la mère, au moment de l'accouchement, doit avoir le statut d'employée, de personne professionnellement indépendante ou de collaboratrice rémunérée en espèces dans l'entreprise de son mari.

François Huber, chef de l'unité
spécialisée "Questions de la vieillesse", OFAS, Berne

L'OFAS, Office fédéral des assurances sociales, est actif dans la recherche

Quatre thèmes principaux sont actuellement traités par l'OFAS dans le cadre de ses activités de recherche, soit

Prévoyance vieillesse et retraite,
Handicap / invalidité,
Assurance-maladie,
Politique sociale.

Dans le domaine Prévoyance vieillesse et retraite, qui nous concerne plus particulièrement, **le programme de recherche sur l'avenir à long terme de la prévoyance vieillesse en Suisse** (IDA ForAlt) s'est terminé cette année. A l'origine, le mandat avait été donné par le Conseil fédéral le 12 avril 2000. Ensuite, un groupe de travail comprenant des collaborateurs des Départements fédéraux de l'intérieur, des finances et de l'économie a réalisé, entre juin 2001 et décembre 2002, le programme de recherche ci-dessus. Son rapport final a été présenté en mai 2003 et les enseignements suivants peuvent en être tirés:

- Aujourd'hui, pour 100 personnes âgées de 20 à 64 ans, on compte 27 personnes de plus de 64 ans. Selon différentes prévisions, ce chiffre augmentera d'ici 2040 à 39, 44 ou même 51 personnes de 64 ans et plus.
- En comparaison internationale, le taux d'activité de la population active d'un certain âge en Suisse est très élevé: il atteint environ 72 %, contre environ 49 % en moyenne dans les pays de l'OCDE (Organisation pour la Coopération et le Développement Economique, 30 états-membres).
- 69 % des personnes ayant pris une retraite anticipée en Suisse ont choisi cette voie de leur propre gré.
- On peut admettre que, par rapport à la situation actuelle, le 2ème pilier prendra plus d'importance dans la constitution du revenu des retraités.
- L'étude "Kurt Schluep" qui fait partie intégrante du programme de recherche et qui se base sur des facteurs tels que faible renchérissement, croissance économique moyenne etc. prévoit l'évolution suivante: (chiffres en millions de francs)

Année	rentes AVS	prest.compl.	total	% TVA
2001	29'081	1'442	30'523	10,9
2010	36'408	1'849	38'257	12.0
2020	45'707	2'321	48'028	13,8
2030	56'029	2'846	58'875	16,2
2040	60'806	3'088	63'894	16,5

Selon cette étude, l'augmentation d'environ 33 milliards des dépenses totales entre 2001 et 2040 serait à financer comme suit:
env. 12 milliards par la croissance économique,
env. 21 milliards par l'augmentation de la TVA de 10,9 à 16,5 %.
Selon une autre étude, qui tient compte de résultats économiques très négatifs, 9,5 % de TVA supplémentaires seraient nécessaires pour couvrir l'augmentation considérable des dépenses de l'AVS jusqu'en 2040.

- Toutefois, la hausse du taux de la TVA et la croissance économique ne sont pas les seuls moyens d'assurer le financement de l'AVS. Le rapport final évoque d'autres possibilités, notamment:

– Relever l'âge de la retraite:
Le relèvement de deux ans de l'âge de la retraite permettrait de réduire les dépenses supplémentaires d'environ un tiers. Les conséquences d'un tel relèvement sur le marché du travail sont toutefois imprévisibles.
– Modifier le mécanisme d'adaptation des rentes:
En adaptant les rentes uniquement à l'indice des prix, et non à l'évolution des salaires, les dépenses supplémentaires pourraient être réduites d'environ un tiers jusqu'en 2025 et d'environ la moitié jusqu'en 2040.

- L'espérance de vie et l'évolution démographique sont également des facteurs qui déterminent l'avenir de notre AVS, mais, devant tant d'incertitudes, il faut retenir une phrase rassurante du rapport final: ''Les problèmes de financement de l'AVS ne deviendront pas dramatiques à l'avenir si les conditions économiques sont favorables''.

Le document final intitulé ''Rapport de synthèse du Programme de recherche sur l'avenir à long terme de la prévoyance vieillesse'' du groupe de travail interdépartemental IDA ForAlt, fort de 36 pages, servira de base aux parlementaires dans leurs délibérations, mais toute personne intéressée peut l'obtenir au prix de fr. 6.15 auprès de: OFCL, Diffusions publications, 3003 Berne, no. de commande 318.010.13/03 f. Max Graf, secrétaire central

Générations : les dynamiques du lien en question

Si l'on peut rappeler que la réalité est toujours en avance sur l'analyse qu'on en fait, il est une réalité qui bouscule les schémas du découpage du temps, des identités et des rôles : le côtoiement des générations. Le débat politique se durcit. L'équilibre entre les générations tend à être mis sous tension par l'économie, qui occulte complètement la force du tissu social, contribuant à préserver du lien, à élaborer des formes de cultures entre les âges.

Les retraités, créateurs de nouveaux liens sociaux

Aujourd'hui, la peur d'être considérés comme *jetables*, comme *superflus*, les retraités ne la connaissent plus, ou plus de la même manière. Peut-être pour cette raison, ils sont en mesure d'amener du jeu dans les rouages sociaux et économiques. Ils peuvent peut-être, par leur position apparemment hors jeu (dans une logique économique), introduire d'autres règles ouvrant sur des espaces nouveaux d'organisation sociale.

Les initiatives intergénérationnelles souvent prises par des retraités compensent, partiellement, l'absence de réponses des institutions censées répondre à des phénomènes sociaux, d'exclusion, de précarité, d'identité et de rôles. Les retraités s'investissent dans des activités d'utilité sociale basées sur la réciprocité intergénérationnelle et forment en quelque sorte une population de précurseurs. En palliant les déficits institutionnels, en même temps, ils questionnent les pratiques institutionnelles et les incitent au renouvellement. Paradoxe d'une société qui a longtemps considéré que le renouvellement de la société ne pouvait venir que de la jeunesse. Double paradoxe, dans une société qui a longtemps appréhendé l'individu seulement en fonction de sa capacité de production, de plus limitée à la période de production économique adulte. Or le monde économique est de moins en moins un milieu intégrateur. Il est habité par une philosophie de la croissance pour la croissance, qui ressemble à celle de la cellule cancéreuse. L'univers des générations fournit d'autres repères de compréhension des événements sociaux. Dans une société qui aime la croissance, comment est considérée la croissance de la durée de côtoiement des générations successives ?

Une question se pose : les acquis sociaux témoignant de notre conquête de la solidarité représentent-ils aujourd'hui des normes moins significatives et moins intériorisées que celles issues de la conquête de l'individualisme et de son corollaire la compétition ? Qu'est-ce que cela signifie en termes de progrès ? Nous ne pouvons progresser aujourd'hui qu'en apprenant à vivre plus lentement. La vitesse n'amène guère de développement en termes de lien social et de solidarité sociale, de culture.

Réseau Intergénération

Le *réseau suisse intergénération*, développé au plan national dans un partenariat entre Pro Senectute Suisse et l'Institut universitaire Ages et Générations (INAG), connaît différents développements. La création du site www.intergeneration.ch permet de créer des liens avec différents acteurs au plan international. Les acteurs du réseau* ont notamment élaboré une *charte des générations*. Parallèlement à plusieurs publications**, le réseau connaît un essor particulier en Valais. Nous recensons actuellement toute une série de projets intergénérationnels réalisés dans le canton. Les 4-5-6 juin 2004, le *réseau intergénération Valais*, avec Pro Senectute Valais dans le rôle de coordination, organise une fête des générations. Théâtre, films, expositions de photographie (concours de photographie*** sur le thème *jeunes/vieux : regards croisés*), présentation de projets, table ronde, conférence, sont à l'ordre du jour. Olivier Taramarcaz

* Contacts avec les partenaires du réseau intergénération :
Marie-Jo Nanchen, Pro Senectute Valais, Tonneliers 7, 1950 Sion, tél. 027 3220741
courriel: mjnanchen@vs.pro-senectute.ch
Valérie Hugentobler, INAG, IUKB, case postale, 1967 Bramois, tél. 027 2037383
courriel: valerie.hugentobler@iukb.ch
Olivier Taramarcaz, Pro Senectute Suisse, Simplon 23, 1800 Vevey, tél. 021 9257010
courriel: olivier.taramarcaz@sr-pro-senectute.ch

** Suggestions de lecture sur le thème:
Fragnière (J.P.); Höpflinger (F.); Hugentobler (V.) – *La question des générations*, Sion, INAG, 2002.
Taramarcaz (O.); Liechti (A.) (dir.) – *GénérAction*, Zurich, Editions Pro Senectute, 2000.

*** Règlement du concours de photographie à disposition sur demande.

Saviez-vous que

la Suisse est au 2ème rang des pays qui dépensent le plus pour la santé ?

C'est le résultat d'une étude comparative basée sur les chiffres 2001 dans les pays de l'OCDE. En effet, les Etats-Unis ont dépensé, en 2001, 4'887 dollars (env. 6'600 fr.) par habitant et la Suisse 3'248 dollars (env. 4'400 fr.). Suivent ensuite: la Norvège, l'Allemagne, le Canada, le Luxembourg, l'Islande, les Pays-Bas et la France. La dépense moyenne de ces sept pays est de 2'116 dollars (env. 2'850 fr.). Source: Le Temps, juillet 2003

Naldo Pedroni, Bellinzona, de la Fédération tessinoise A.A.P.I. dell'OCST, qui est un membre collectif de notre Fédération, a démissionné comme vice-président de la FARES. Nous tenons à le remercier vivement de son engagement pendant de nombreuses années. Il sera remplacé par Madame Celina Merlini, Minusio, de la même Fédération tessinoise. Nous félicitons Madame Merlini pour sa nomination et lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle fonction.

Nouveaux membres de notre Comité central

Nous souhaitons la bienvenue aux personnes suivantes élues par l'Assemblée des délégués du 6 mai 2003:

CHARPIÉ CLAUDE, 1012 Lausanne, juriste, ancien adjoint au Chef du Service de la formation professionnelle du canton de Vaud, actuellement caissier de la Fédération vaudoise des retraités.

HAENI HANS, 3324 Hindelbank, ancien collaborateur personnel du chef du personnel de Swisscom AG et, pendant de nombreuses années, secrétaire général adjoint de ChPTT (aujourd'hui transfair).